

# Éthylotests antidémarrage dans les autocars

Juin 2011

## Une prévention renforcée pour une route plus sûre

Afin de renforcer la lutte contre les risques liés à l'alcool, les autocars affectés aux transports en commun d'enfants sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, équipés d'éthylotests antidémarrage (EAD) en application de l'article 75 bis de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes. Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, c'est l'ensemble du parc d'autocars qui sera équipé en EAD (article 70 bis de l'arrêté du 2 juillet 1982).

L'équipement en EAD des autocars affectés au transport d'enfants a fait suite à la décision du comité interministériel sur la sécurité routière du 13 février 2008. Une phase expérimentale a été lancée en septembre 2009, en partenariat avec la Caisse nationale d'assurance maladie.

300 autocars, dans six entreprises volontaires, ont été équipés. Un comité de suivi de l'équipement des autocars en EAD s'est réuni tout au long de l'année 2010 afin d'étudier notamment les retours d'expérience de ces entreprises pilotes. Le comité de suivi a présenté ses travaux dans son rapport final, rendu le 13 octobre 2010.

Le rapport du comité de suivi ainsi qu'une synthèse sont disponibles sur le site internet du ministère :

[www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-de-l-EAD.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation-de-l-EAD.html)

## Une utilisation obligatoire dans les véhicules équipés

Conformément à une préconisation du rapport du comité de suivi et afin d'assurer la plus large utilisation de cet outil de prévention, le comité interministériel de sécurité routière du 11 mai 2011 a décidé l'obligation d'utilisation de l'EAD dans les véhicules qui en sont équipés.

Contacts :  
Alain Coudret  
chef du bureau  
de l'organisation  
du transport routier  
de voyageurs  
DGITM/DST/TR2  
tél. : 01 40 81 16 51

Véronique Grignon  
chargée  
de mission sécurité  
et développement durable  
DGITM/DST/TR2  
tél. : 01 40 81 19 95



Imprimé sur du papier certifié écolabel européen